

Accueil de la petite enfance et accompagnement à la parentalité au 31 décembre 2018

En 2018, 148 872 allocataires ont pu bénéficier d'une prestation liée à la famille. Le nombre d'enfants à charge s'élève à 274 348, dont 38 914 enfants de moins de 3 ans et 80 883 enfants de moins de 6 ans.

Tout mode de garde confondu, La Réunion offre un potentiel de 35,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Une moyenne départementale bien inférieure à la moyenne nationale, où plus d'un enfant de moins de 3 ans sur deux peut bénéficier d'une solution de garde.

Au 31 décembre 2018, environ 76,2 % de la population de La Réunion¹ était concernée par au moins une prestation versée par la CAF, soit 650 016 personnes couvertes² (augmentation annuelle de +0,6 %).

ANNEE	2016	2017	2018
Effectifs Allocataires	258 990	265 138	268 865
évolution (%)	5,7%	2,4%	1,4%
Population couverte	628 701	646 111	650 016
évolution (%)	2,2%	2,8%	0,6%
Nombre total d'enfants - (champ noyau dur) -	276 263	284 929	285 786
évolution (%)	-0,4%	3,1%	0,3%
Nombre de naissances	12 847	12 922	12 704
évolution (%)	-1,2%	0,6%	-1,7%
Nombre de familles (avec enfants à charge au sens des PF)			
évolution (%)	0,1%	3,0%	0,3%
Enfants à charge de 0 à 20 ans (au sens des PF)	265 150	273 600	274 348
évolution (%)	0,0%	3,2%	0,3%
Enfants à charge de moins de 3 ans (au sens PF)	39 581	39 532	38 914
évolution (%)	-0,3%	-0,1%	-1,6%
Enfants à charge de moins de 6 ans (au sens PF)	80 187	81 457	80 883
évolution (%)	-0,3%	1,6%	-0,7%

Tableau 1.

Source : CAF de La Réunion 2018.

La CAF de La Réunion compte 268 865 allocataires, dont 148 280 familles avec enfants à charge au sens des prestations familiales (PF)³. Le nombre d'enfants à charge (au sens des PF) s'élève à 274 348 dont 38 914 enfants de moins de 3 ans et 80 883 enfants de moins de 6 ans (cf. tableau 1).

Le nombre de naissances pour l'année 2018 s'établit à 12 704. La moitié des enfants nés durant l'année ont une mère âgée entre 25 et 34 ans et 6 % des mères ont moins de 20 ans. Durant l'année, 4 612 mères ont accouché d'un premier enfant, dont 621 mères âgées de moins de 20 ans.

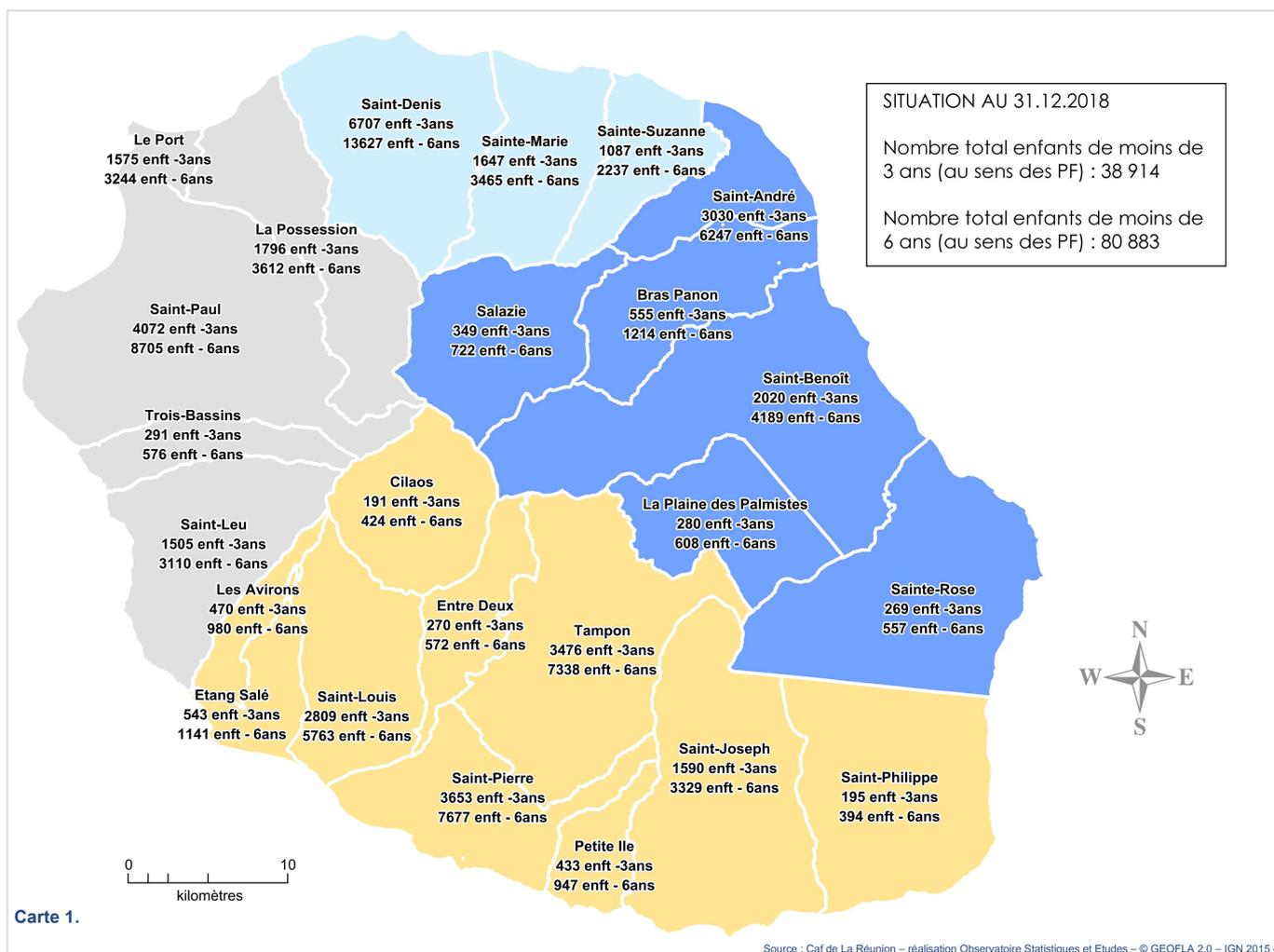
¹ Source : Insee, Population légale – recensement population 2016 : 852 924 habitants (population municipale).

² Comprend l'allocataire, le conjoint éventuel, les enfants et les autres personnes à charge.

³ Ce sont les enfants âgés de 1 mois à moins 20 ans ouvrant droit à au moins une prestation familiale.

Répartition des enfants de moins de 3 ans sur le territoire

Au 31 décembre 2018, La Réunion compte 38 914 enfants âgés de moins de 3 ans. La proportion des enfants de moins de 3 ans est inégale sur l'ensemble du département : la proportion d'enfants est plus faible dans le Sud-Est de l'île (cf. carte 1). Elle est en revanche plus élevée dans le Nord et l'Est de l'île. La commune de Saint-Denis concentre à elle seule 17 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (au sens des PF) de La Réunion.



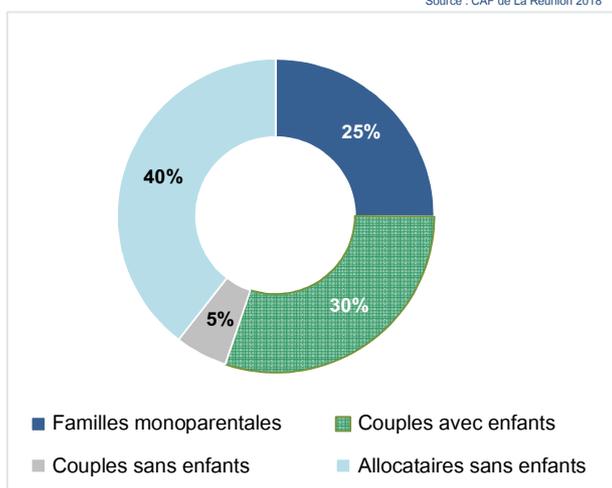
Source : CAF de La Réunion 2018

Familles allocataires	2017	2018	%	Part enfants de moins de 3 ans	Part enfants de moins de 6 ans
Couples avec enfants	81 730	80 800	-1%	53,9%	54,4%
familles monoparentales	66 175	67 480	2%	46,1%	45,6%
Personnes isolées et couples sans enfant	117 233	120 585	3%	-	-

Source : Caf de La Réunion

Tableau 2.

Source : CAF de La Réunion 2018



Un quart des foyers allocataires Caf sont des familles monoparentales

En décembre 2018, 148 280 allocataires ont des enfants. Le département de La Réunion se distingue par une proportion importante de familles monoparentales (cf. tableau 2).

En effet, la part des familles monoparentales dans la population allocataires est de 25 % et celle des couples avec enfants de 30 % (cf. graphique 1).

Le nombre de couples/isolées sans enfant est en hausse de +2,9 % et celui des familles monoparentales de +2 %.

Enfin, 46 % des enfants de moins de 6 ans vivent dans des familles monoparentales (cf. tableau 2)

Parents mineurs	2017	2018	Nb enfants PF de -3 ans	Nb enfants PF de -6 ans
Couples avec au moins un parent mineur	60	51	59	61
Parent isolé mineur	309	285	286	291
Total	369	336	345	352

Tableau 3.

En 2018, sur les 148 280 familles, 336 comptaient au moins un parent de moins de 18 ans (contre 369 en 2017). Dans la très large majorité des cas (environ 80 %), ces parents mineurs sont des personnes isolées (et des jeunes femmes). Le nombre d'enfants à charge de moins de 6 ans s'élevait à 352 dont 345 enfants de moins de 3 ans (cf. tableau 3).

Source : CAF de La Réunion 2018

Naissances par mères mineures	2017	2018
Couples avec une mère mineure	32	31
mères isolées mineures	194	170
Total	226	201

En 2018, 201 naissances chez des mères mineures ont été déclarées à la Caf (contre 226 en 2017).

La grande majorité des naissances concerne des mères mineures isolées (cf. tableau 4).

Les couples avec une mère mineure ont peu évolué en une année (avec 31 couples en 2018).

Tableau 4.

L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

L'offre d'accueil correspond au nombre de places disponibles pour les enfants âgés, généralement, de moins de 3 ans en accueil individuel auprès des assistantes maternelles, des salariés à domicile ou en accueil collectif dans des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ou encore, en école maternelle.

Capacité d'accueil par mode d'accueil formel (par nombre de places)	PLACES POUR 100 ENFANTS CAF DE MOINS DE 3 ANS					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Assistants maternelles	9,7	10,1	10,6	10,9	12,2	13,4
Ecoles	2,5	3,4	3,5	4,5	3,9	3,6
Salarié à domicile	1,4	1,5	1,5	1,6	1,5	1,5
EAJE	12,4	13,3	14,0	14,9	15,9	16,6
CAPACITE THEORIQUE D'ACCUEIL	26,1	28,3	29,5	31,8	33,5	35,1

Sources : Caf de La Réunion, Académie de La Réunion, Conseil Général de la Réunion, Imaje.

L'offre d'accueil du Jeune enfant est mesurée par un indicateur : la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans⁴ (au sens CAF). Il correspond, à un instant donné, au nombre de places disponibles pour ces enfants en EAJE, à l'école, auprès d'assistant(e)s maternel(le)s et auprès de salariés à domicile⁵.

Tableau 5.

En 2018, tout mode de garde confondu, La Réunion offre un potentiel de 35,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Une moyenne départementale bien inférieure à la moyenne nationale (estimée à 58 places pour 100 enfants⁶) et métropolitaine (estimée à 59,1 places pour 100 enfants), où plus d'un enfant sur deux de moins de 3 ans peut bénéficier d'une solution de garde.

Cette capacité théorique a augmenté de 9 points depuis 2013 (cf. tableau 5). À la différence de la métropole où l'accueil chez les assistants maternels est prépondérant (un tiers de l'offre en 2016), à La Réunion, l'offre proposée par les EAJE est le premier contributeur avec en moyenne avec 16,6 places pour 100 enfants Caf (où l'on observe une progression de 3,3 points depuis 2014).

En 2018, l'accueil par les assistant(e)s maternel(le)s arrive comme 2e contributeur, couvrant 13,4 places pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans.

L'école maternelle est le 3e contributeur en assurant l'accueil de 3,6 places et enfin, les salariés à domicile ne participent que marginalement à cette offre globale avec 1,5 place pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans (cf. tableau 5).

⁴ La capacité théorique pour les modes de garde formels correspond à une estimation des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné. Il s'agit, à partir de ce critère, d'appréhender sur un territoire la capacité d'accueil pour les enfants âgés de moins de 3 ans. Pour la calculer, il convient donc de connaître les places mises à disposition pour les enfants de cette tranche d'âge par les assistantes maternelles (qui peuvent également accueillir des plus âgés), les EAJE (Établissements d'accueil du jeune enfant), les salariés à domicile (qui peuvent aussi s'adresser à des enfants plus grands et les écoles maternelles). Cet indicateur comptabilise des places d'accueil à un instant donné, et non des enfants gardés. Ainsi, on ignore le fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel. Ce peut être le cas de places en EAJE. En résumé, l'indicateur est le rapport entre l'offre d'accueil globale en nombre de places et la demande potentielle, à savoir le nombre d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans pour la période 2014-2018 a été approché dans ce travail par le nombre d'enfants de moins de 3 ans Caf (au sens de la législation familiale – soit 39 808 enfants de moins de 3 ans CAF).

⁵ Dans la mesure où il n'est pas possible d'évaluer directement une capacité d'accueil pour la garde à domicile des parents, la garde à domicile a été approximée grâce au nombre d'enfants bénéficiaires de la prestation Cmg-garde à domicile de la PAJE.

⁶ Taux calculé pour la France entière (hors Mayotte) [source : L'accueil du jeune enfant en 2017, Observatoire Nationale de la Petite Enfance, rapport 2018].

Une capacité théorique disparate sur le département

On constate de fortes disparités d'une commune à l'autre, avec une capacité théorique globale bien supérieure à la moyenne départementale (35,1 places pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans) pour le chef-lieu et deux des trois autres sous-préfectures (respectivement Saint-Denis avec 40 places pour 100 enfants Caf de moins de 3 ans, Saint-Paul avec 43 places et Saint-Pierre avec 43,3 places).

Source : CAF de La Réunion 2018

COMMUNES	Capacité théorique	Places pour 100 enfants CAF de moins de 3 ans			
		Assistantes maternelles	Garde a domicile	Ecoles maternelles	EAJE
Etang-Sale	50,0%	31,8%	3,8%	0,0%	14,4%
Sainte-Marie	45,0%	14,3%	1,1%	0,4%	29,1%
Bras-Panon	44,5%	15,5%	1,4%	15,0%	12,6%
Saint-Pierre	43,3%	19,0%	1,7%	3,6%	19,1%
Saint-Paul	43,0%	16,2%	2,0%	8,0%	16,8%
Les Avirons	41,3%	27,4%	2,3%	1,2%	10,4%
Saint-Denis	40,0%	10,1%	1,0%	4,6%	24,3%
La Possession	37,2%	15,6%	1,3%	2,2%	18,1%
Sainte-Suzanne	37,1%	14,2%	0,7%	1,3%	21,0%
Saint-Leu	35,5%	17,7%	2,5%	2,1%	13,3%
La Réunion	35,1%	13,4%	1,5%	3,6%	16,6%
Entre-Deux	34,2%	16,5%	4,0%	2,9%	10,8%
Petite-Ile	33,0%	13,9%	0,7%	3,6%	14,8%
Le Port	32,9%	7,5%	0,4%	6,7%	18,3%
Le Tampon	30,9%	20,2%	1,5%	0,1%	9,2%
Saint-Andre	30,4%	8,7%	0,8%	2,8%	18,1%
Saint-Joseph	24,3%	9,3%	1,7%	2,5%	10,8%
Saint-Louis	22,8%	11,1%	2,1%	3,1%	6,6%
Plaine-Des-Palmistes	22,4%	7,6%	1,0%	0,0%	13,8%
Saint-Benoît	22,4%	6,8%	1,2%	1,9%	12,5%
Saint-Philippe	22,0%	5,0%	1,5%	5,5%	10,0%
Sainte-Rose	21,7%	4,7%	2,2%	11,2%	3,6%
salazie	20,9%	0,0%	1,1%	4,0%	15,8%
Trois-Bassins	19,3%	4,7%	3,0%	2,7%	9,0%
Cilaos	16,2%	1,5%	4,0%	5,6%	5,1%

Tableau 6.

Dix communes affichent une capacité d'accueil théorique supérieure à la moyenne départementale en 2018 (cf. tableau 6). C'est la commune de l'Etang-Salé, dans le Sud qui dispose de la capacité la plus élevée du département (50 places pour 100 enfants Caf), la plus faible étant Cilaos avec 16,2 places. Au-delà de ces disparités, on observe que l'accueil en EAJE est dominant dans plus de la moitié des communes. Les plus fortes concentrations se situent surtout dans les communes du Nord et de l'Ouest. L'accueil chez les assistantes maternelles est le premier contributeur dans seulement sept communes de l'île.

Communes	2017		2018		Evolution places
	Nb ass- maternelles	Nbre de places agréées	Nb ass- maternelles	Nbre de places agréées	
Le Tampon	202	626	227	720	94
Saint-Pierre	206	652	220	707	55
Saint-Denis	218	658	225	694	36
Sainte-Marie	69	211	76	241	30
Saint-Paul	199	651	206	680	29
Saint-Leu	74	248	82	275	27
Saint-Andre	90	248	95	270	22
La Possession	85	265	90	285	20
Sainte-Suzanne	45	138	50	158	20
Saint-Joseph	42	133	47	152	19
Saint-Louis	99	305	104	320	15
Entre-Deux	10	35	15	46	11
Petite-Ile	19	52	21	61	9
Les Avirons	38	124	40	132	8
Bras-Panon	28	82	30	89	7
Le Port	38	114	39	121	7
Saint-Benoît	48	137	49	141	4
Trois-Bassins	4	10	6	14	4
Saint-Philippe	2	8	3	10	2
Salazie	0	0	0	0	0
Cilaos	1	3	1	3	0
Etang-Sale	54	179	54	177	-2
Sainte-Rose	6	16	5	13	-3
Plaine-Des-Palmistes	12	26	10	22	-4
Total	1 589	4 921	1 695	5 331	410

Tableau 7.

Source : CAF de La Réunion 2018

⁷ Il s'agit exclusivement des assistantes maternelles ayant bénéficié d'une déclaration au titre du complément de Mode de Garde – assistante maternelle. Cet indicateur dans l'outil « Imaje » correspond au potentiel d'assistantes maternelles actives mesuré sur le mois de novembre ou l'un des 12 mois précédents (source : Imaje).

L'accueil individuel

Les assistant(e)s maternel(le)s

Fin 2018, selon le Conseil Général de La Réunion, 1 695 assistantes maternelles ont été déclarées/agréées pour un total de 5 331 places, soit un potentiel d'environ 3,1 places par assistante maternelle.

Le nombre d'assistantes maternelles a augmenté de +7 % en un an, pour 410 places agréées supplémentaires (cf. tableau 7).

En 2018, trois communes ont perdu des places : la commune de l'Etang-Salé, la Plaine des Palmistes, et Sainte-Rose.

Les plus fortes augmentations de places ont concerné les communes du Tampon (+94 places), Saint-Pierre (+55) et Saint-Denis (+36). Ces trois communes concentrent à elles seules, 45 % des places nouvelles.

Les capacités d'accueil les plus fortes se concentrent sur une région allant du Nord-Ouest au Nord-Est (cf. tableau 7) : Saint-Denis et Saint-Paul dépassent largement les 600 places agréées. Dans la région du Sud : Saint-Pierre et le Tampon comptent les plus grands nombres d'agrément (avec plus de 700 places agréées). A l'opposé, les offres d'accueil les plus faibles se situent dans la Sud-Est du département.

Complément mode garde assistant(e) maternel(le)	Présence d'enfants de 0 à -3 ans		Présence d'enfants de 0 à -6 ans	
	Familles	Enfants	Familles	Enfants
2018	2 676	2 824	3 059	3 785
2017	2 563	2 682	2 862	3 557
<i>Evolution</i>	4%	5%	7%	6%

Source : CAF de La Réunion 2018

En 2018, 3 785 enfants de moins de 6 ans ont bénéficié du Complément mode de garde assistant(e) maternel(le), dont 2 824 enfants de moins de 3 ans (cf. tableau 8).

Sur un an, le nombre de familles, avec des enfants âgés de moins de 6 ans, bénéficiaires de cette prestation a augmenté de +7 % (soit 197 familles supplémentaires).

Tableau 8.

La garde à domicile

Communes	Nb enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du Cmg Garde a domicile	Nb enfants de moins de 6 ans bénéficiaires du Cmg Garde a domicile	Familles bénéficiaires Cmg-Garde à domicile
Les Avirons	11	22	19
Bras-Panon	8	14	11
Entre-Deux	11	21	15
Etang-Salé	21	61	53
Petite-Ile	3	12	10
Plaine-Des-Palmistes	3	4	3
Le Port	7	21	17
La Possession	24	57	47
Saint-André	24	57	48
Saint-Benoît	24	50	38
Saint-Denis	71	183	135
Saint-Joseph	28	51	43
Saint-Leu	39	83	69
Saint-Louis	59	120	95
Saint-Paul	82	199	165
Saint-Pierre	63	139	111
Saint-Philippe	3	5	4
Sainte-Marie	19	41	32
Sainte-Rose	6	11	9
Sainte-Suzanne	8	23	18
Salazie	4	6	4
Le Tampon	54	100	81
Trois-Bassins	9	20	16
Cilaos	8	14	9
inconnu	1	2	2
Total	590	1316	1054

Source : CAF de La Réunion 2018

Tableau 9.

La garde à domicile consiste à faire garder votre (ou vos) enfant(s), en employant une personne qui intervient directement à votre domicile.

Dans la mesure où il n'est pas possible d'évaluer directement une capacité d'accueil pour la garde au domicile des parents, celle-ci va être estimée grâce au nombre d'enfants bénéficiaires de la prestation Complément de mode de garde (Cmg) – « garde à domicile » - de la PAJE.

Fin 2018, on dénombre donc 1 316 enfants âgés de moins de moins de 6 ans provenant de 1 054 bénéficiaires du Complément mode de garde (Cmg) pour l'emploi d'un salarié à domicile (cf. tableau 9). Le nombre d'enfants de moins de 6 ans s'élève à 1 316 en 2018 (contre 1 284 en 2017), soit une hausse de +2,5 %.

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans s'élève à 590 en 2018 (contre 608 en 2017), soit une baisse de -1,6 %.

C'est dans les communes de Saint-Paul, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Louis et du Tampon que cette garde à domicile s'est surtout développée. Elles concentrent à elles seules, 56 % des familles bénéficiaires de cette prestation (cf. tableau 9).

L'accueil collectif

L'accueil en Etablissement d'Accueil du Jeune enfant (EAJE)

Destinés aux enfants âgés de moins de 6 ans, les EAJE regroupent les crèches, micro-crèches, Etablissements Périscolaires, Jardin d'enfants, les Haltes-garderies et les établissements réalisant du Multi-accueil. Afin de permettre aux parents de concilier activité professionnelle et vie familiale, ces structures constituent une ressource essentielle qui complète celle offerte par les autres modes de garde du jeune enfant (assistante maternelle agréée et garde à domicile).

Type de structures d'accueil	Nombre EAJE 2017	Nombre EAJE 2018	Nombre de places	Taux moyen d'occupation estimé	Nombre de familles fréquentant EAJE	Nombre total enfants accueillis*	Dont enfants de moins de 3 ans	Dont enfants handicapés
Crèches collectives	48	46	2 063	75%	3 946	4 292	3 569	39
Haltes-Garderies	3	3	49	63%	172	180	162	0
Jardins d'Enfants	17	16	564	76%	1 373	1 549	1 056	13
Multi-Accueils	38	40	1 723	76%	3 188	3 581	2 988	26
Crèches à gestion parentale	2	1	25	73%	73	53	44	0
Crèches Familiales	2	2	79	60%	110	110	92	1
Micro-crèches	197	211	2 108	75%	4 031	3 965	3 421	24
Total	307	319	6 611	75%	12 893	13 730	11 332	103

* Nombre d'enfants accueillis au moins une fois dans la structure

Source : CAF de La Réunion 2018

Tableau 10.

En 2018, les 319 EAJE implantés à La Réunion et financés par la CAF proposent 6 611 places destinées aux enfants de moins de 6 ans (soit +3 % en un an). En moyenne, cela représente une offre d'environ 21 places par établissement d'accueil. Les micro-crèches offrent davantage de places, comparativement aux autres Eaje avec 2 108 places (32 % des places totales). Les crèches collectives arrivent en deuxième position (avec 31 %), juste devant les établissements de multi-accueil (26 %).

Le nombre total d'enfants accueillis dans ces structures d'accueil s'élève à 13 730 en 2018, dont 11 332 enfants de moins de 3 ans (cf. tableau 10).

Le nombre de familles fréquentant les EAJE s'élève en 2018 à 12 893 familles (contre 12 330 en 2017). Un tiers des familles sont des familles monoparentales (soit 4 359 familles), majoritairement, des mères célibataires avec un seul enfant. La part des couples est d'environ 66 % (le plus souvent avec 1 ou 2 enfants).

Au 31 décembre 2018, 103 enfants handicapés ont été accueillis en EAJE, en grande partie, dans des crèches collectives et des établissements de multi-accueil (cf. tableau 10). Avec 23 enfants handicapés, la commune de Saint-Denis est celle qui concentre le plus d'enfants porteurs de handicap.

Un taux d'occupation pour les EAJE estimé à 75 % en 2018

Pour mesurer le recours effectif aux structures d'accueil, on utilise le taux d'occupation qui rapporte le nombre d'heures de garde réalisées au nombre d'heures de gardes retenues (cf. tableau 11).

Source : CAF de La Réunion 2018

Communes	Taux occupation EAJE estimé (en %)
Saint Joseph	85%
Entre Deux	84%
Sainte Marie	82%
Saint Pierre	81%
La Possession	80%
Saint Benoît	76%
Saint Denis	76%
Saint Louis	74%
Plaine des Palmistes	72%
Le Port	72%
Saint Paul	71%
Le Tampon	70%
Saint André	70%
Sainte Suzanne	68%
Bras Panon	67%
Ensemble	75%

En 2018, le taux d'occupation départemental des EAJE de La Réunion est évalué à 75 % pour l'ensemble des établissements bénéficiant de la prestation de service unique (PSU). Ce taux varie sensiblement selon les communes, en allant de 67 % pour la commune de Bras Panon à 85 % pour la commune de Saint-Joseph (cf. tableau 11).

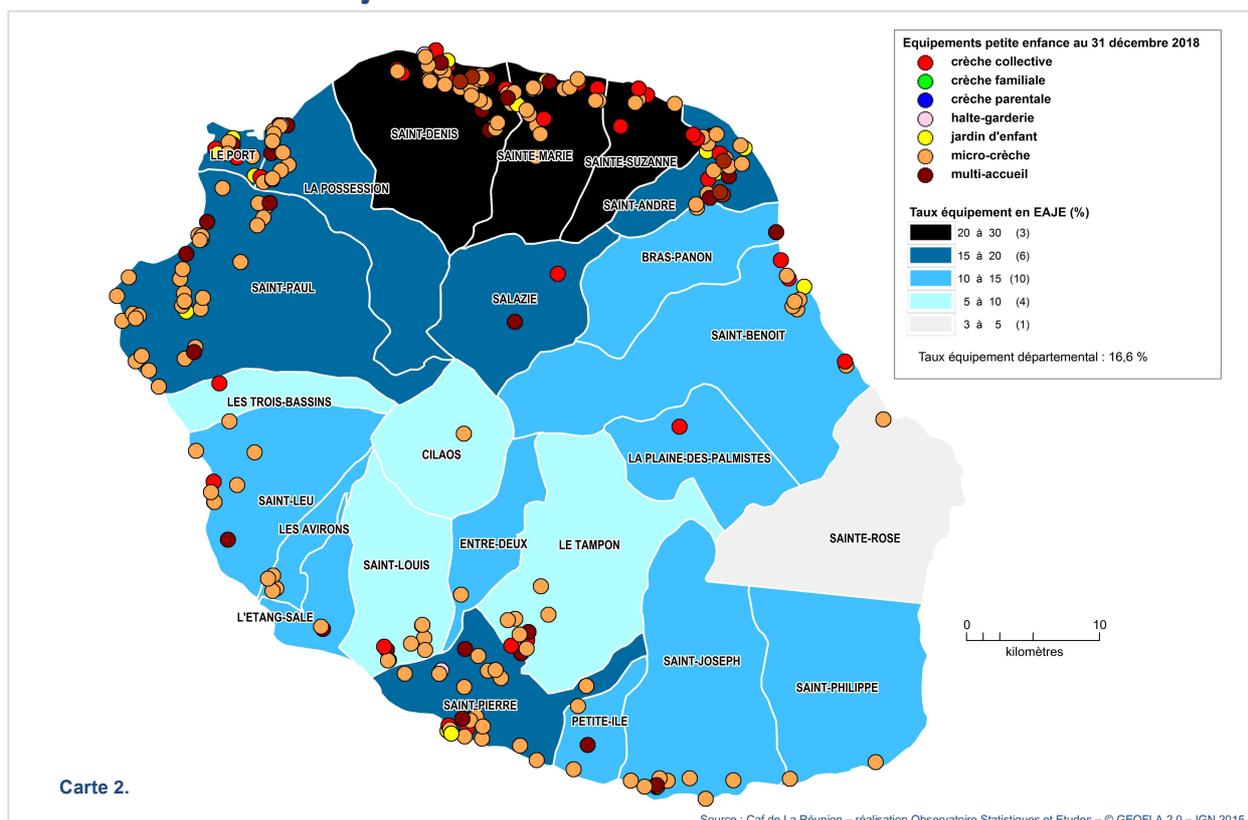
Ce taux d'occupation varie également selon le type d'accueil : C'est en multi-accueil et en Jardin d'enfants que le taux d'occupation est le plus élevé (avec 76 %). On peut supposer que les parents choisissent ces structures parce que les horaires proposés s'accordent davantage à leurs besoins. Les structures proposent en général des amplitudes horaires larges (de 7h à 18 h en fonction des établissements) du lundi au vendredi, permettant aux parents de continuer de travailler à plein temps.

C'est en crèche familiale que le taux d'occupation est le plus faible (avec 60 %). La crèche familiale, également appelée « service d'accueil familial » emploie des assistantes maternelles agréées qui accueillent à leur domicile de un à quatre enfants, généralement âgés de moins de quatre ans. Il faut donc considérer ce résultat avec prudence, car il peut être le signe d'un décalage entre les agréments recensés et le nombre d'assistantes maternelles effectivement en exercice dans ce type de structures.

Champ : La Réunion, hors places non financées par la prestation de service unique (PSU)

Tableau 11.

Les structures d'accueil du jeune enfant



Comme on peut l'observer sur la [carte 2](#), les EAJE sont faiblement implantés dans les communes allant de l'Est au Sud-Est, ainsi que dans les Cirques de l'île.

Le taux d'équipement d'accueil du jeune enfant est en hausse

Les communes du Nord et de l'Ouest ont les taux d'équipements d'accueil du Jeune enfant⁸ les plus importants. Le Sud-est du département demeure la région la moins équipée. Le taux d'équipement départemental est de 16,6 % en 2018 (contre 15,9 % en 2017) : 16 communes de l'île ont un niveau d'équipement inférieur à ce taux. Seulement 3 communes (Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne) ont des taux supérieurs à 20 % (voir [carte 2](#)). Les communes de Sainte-Rose et Cilaos avec moins de 5 %, ont les taux d'équipement les plus faibles. Les communes qui ont un taux d'équipement important correspondent, globalement, à des zones à forte attractivité (en terme d'emploi) et, où le potentiel financier par habitant reste élevé; ce qui engendre une forte demande en terme de places d'accueil. Les entreprises et les associations se sont ainsi logiquement implantées sur ces territoires (par exemple, les micro-crèches en gestion CMG sont principalement gérées par des entreprises privées).

Communes	Nb Eaje dans Qpv	Nb places Eaje dans Qpv
Saint-Denis	15	487
Sainte-Marie	3	50
Sainte-Suzanne	2	66
Le Port	7	200
St-Paul	7	130
La Possession	1	50
Saint-Leu	1	58
Saint-Louis	6	129
Saint-Pierre	9	214
Saint-Joseph	6	115
Le Tampon	4	152
Saint-André	8	234
Saint-Benoît	3	80
Total	72	1 965

Source : CAF de La Réunion, 2018

Tableau 12.

Un quart des structures d'accueil du jeune enfant implantés dans les quartiers prioritaires de la ville (Qpv)

En 2018, 72 EAJE sont implantés dans les Qpv, soit près d'un quart des structures d'accueil du département. Le nombre de places d'accueil offertes par ces structures s'élève à 1 965 places, ce qui représente près de 30 % des places en Eaje (cf. [tableau 12](#)).

La commune de Saint-Denis concentre le plus d'Eaje en Qpv (avec 15 structures) et les communes de Saint-Leu et de la Possession le moins (avec 1 seule structure).

Cela s'explique, entre autres, par le fait que Saint-Denis compte plus de Quartiers prioritaires de la ville (soit 11 quartiers) que les communes de la Possession et de Saint-Leu (avec 1 quartier).

Encadré 1

Au 1er janvier 2017, le département compte 49 Qpv, répartis dans 13 communes. Le département est fortement concerné par la politique de la ville: environ un quart de la population couverte (25 %) de la Caf réside dans un Qpv.

⁸ Rapport entre nombre de places en EAJE et le nombre d'enfants de moins de 3 ans. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a ici été approximé par le nombre d'enfants CAF au sens de la législation familiale (soit 39 808 enfants en 2018).

L'accueil en école maternelle

A la rentrée 2018, les classes préélémentaires de La Réunion, ont accueilli 43 239 enfants, dont 1 431 enfants de moins de 3 ans (contre 1 581 pour la rentrée 2017). Cet effectif a connu une baisse de -9,5 % en un an. La majorité des enfants de moins de 3 ans sont scolarisés dans les communes de Saint-Paul, Saint-Denis, Saint-Pierre et du Port.

Enfin, deux communes ne comptent aucun enfant scolarisé de moins de 3 ans : la Plaine des Palmistes et l'Etang-salé (cf. tableau 13).

Encadré 2

La démographie scolaire en 2018

224 666 élèves font leur rentrée à partir du vendredi 17 août 2018 dans les écoles et établissements scolaires de La Réunion. Les effectifs sont en baisse de 453 élèves par rapport à la rentrée 2017. En maternelle (public et privé), la baisse s'élève à -175 élèves. En école élémentaire (public et privé), la baisse des effectifs amorcée depuis 2008, se poursuit (- 687 élèves).

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS école) ont accueilli 20 élèves supplémentaires à la rentrée 2018-2019, pour un total d'élève de 1 220.

En collège (y compris SEGPA) : Les effectifs d'élèves de la 6^e à la 3^e sont en augmentation (+ 287 élèves).

Au lycée (public et privé) : les effectifs augmentent en 2018 (+ 102 élèves) pour 46 728 élèves accueillis.

Source : Académie de La Réunion - rentrée scolaire 2018/2019.

Communes	Total maternelles	Dont enfants de -3 ans
Avirons	486	6
Bras Panon	798	86
Entre-Deux	299	8
Etang-Salé	631	0
Petite Ile	541	16
Plaine des Palmistes	311	0
Le Port	1 935	108
Possession	1 540	40
St-André	3 294	87
St-Benoît	2 096	40
St-Denis	7 324	313
St-Joseph	1 795	41
St-Leu	1 633	32
St-Louis	2 951	88
St-Paul	5 160	333
St-Pierre	4 197	135
St-Philippe	204	11
Ste-Marie	1 758	7
Ste-Rose	311	31
Ste-Suzanne	1 207	14
Salazie	387	14
Tampon	3 835	2
Trois-Bassins	302	8
Cilaos	244	11
REUNION	43 239	1 431

Source : Académie de la Réunion - rentrée scolaire 2018/2019

Tableau 13.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Les « actions de soutien aux parents » correspondent aux mesures/dispositifs CAF de soutien en faveur des familles (aides financières, équipements sociaux, etc). Alors que les « actions de soutien à parentalité » correspondent davantage aux mesures qui promeuvent les « compétences parentales ou la relation parent-enfant » et font référence aux dispositifs spécifiques du REAAP, LAEP, CLAS et de la Médiation Familiale.

Les mesures de soutien aux parents

Les prestations familiales sont des allocations spécifiques destinées aux familles. Elles ont pour objet d'apporter aux familles une aide compensant partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants. Par conséquent, ces aides aux familles peuvent être assimilées à des « dispositifs/actions de soutien aux parents ».

Il existe huit prestations familiales et l'attribution de chacune d'entre elles est soumise à des conditions générales d'attribution et à des conditions spécifiques (cf. tableau 14).

Les possibilités de cumul sont parfois limitées. Au 31 décembre 2018, 148 872 allocataires ont pu bénéficier d'une prestation liée à la famille (soit une hausse annuelle de +0,3 %). Ils représentent 55 % du nombre total d'allocataires de la CAF.

	2017	2018	Evolution
Nombre bénéficiaires d'une prestation liée à l'accompagnement des familles	148 423	148 872	0,3%
Nombre d'enfants bénéficiaires			
Allocation familiale	262 466	263 470	0,4%
Complément familial	36 523	36 789	0,7%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	5 510	5 994	8,8%
Allocation de soutien familial	64 963	64 945	0,0%
Allocation de rentrée scolaire	132 002	131 389	-0,5%
Prestation accueil Jeune enfant	77 530	76 991	-0,7%
Allocation de logement familial	137 583	136 870	-0,5%
Allocation journalière de journée parentale	33	59	78,8%

Tableau 14.

Source : CAF de La Réunion 2018.

Fin 2018, la CAF de La Réunion enregistre 263 470 enfants bénéficiaires d'AF, un effectif en légère hausse par rapport à l'année dernière (avec +0,4 %). Les AF représentent la principale prestation à La Réunion.

Dans les DOM, les AF sont servies dès l'arrivée du premier enfant à charge et ne sont pas modulées pour un seul enfant à charge.

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)

Avec 35 848 bénéficiaires, le nombre de bénéficiaires de la PAJE a baissé en 2018 de -1,1 % (cf. tableau 15). La CAF de La Réunion compte 866 allocataires bénéficiaires de la prime de naissance (prime versée en fin de grossesse pour préparer l'arrivée d'un enfant).

Prestation Accueil du Jeune Enfant	2017	2018	Evolution
	36 235	35 848	-1,1%
Prime naissance/adoption	848	866	2,1%
Allocation de base	33 756	33 066	-2,0%
Libre choix d'Activité (CLCA + COLCA)	4	7	75,0%
Complément mode de garde	6 007	6 629	10,4%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	1 713	1 535	-10,4%

Tableau 15.

Source : CAF de La Réunion 2018

Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation de base (soit 33 066 allocataires) est en baisse de -2 % (cf. tableau 15). Le Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA) compte 7 bénéficiaires en 2018. Cela est la résultante directe de la prestation « PreParE », mise en œuvre en 2016, laquelle a pour objet à terme de le remplacer. Les bénéficiaires de cette prestation s'élève à 1 535 bénéficiaires. Enfin, 6 629 allocataires sont bénéficiaires d'au moins un Complément de mode de garde (Cmg), un effectif en progression annuelle de +10,4 %.

Hausse de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Age des enfants bénéficiaires de l'AEEH	Familles monoparentales	Couples	Ensemble
Enfants de moins de 3 ans	55	73	128
Enfants de moins de 6 ans	257	303	560
Total enfants bénéficiaires	2 815	3 179	5 994
Total familles bénéficiaires	2 643	2 955	5 598

Le handicap d'un enfant peut engendrer de nombreuses charges pour les familles.

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), est une prestation familiale destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant handicapé.

Tableau 16.

Source : CAF de La Réunion 2018.

Au cours de l'année 2018, la CAF a versé l'AEEH à 5 598 familles (soit une augmentation de +8,5 % sur un an). Le nombre d'enfants bénéficiaires de cette prestation est de 5 994 dont 560 enfants de moins de 6 ans et 128 enfants de moins de 3 ans (cf. tableau 16). Près de la moitié (47%) des enfants bénéficiaires de cette prestation vivent dans des familles monoparentales à La Réunion.

La Prestation de Service Unique pour les Eaje

Parallèlement au Cmg de la PAJE, la Prestation de Service Unique (PSU) est une aide au fonctionnement versée au gestionnaire de l'établissement qui accueille des enfants âgés de moins de 4 ans. En contrepartie de ce financement, la CAF demande aux gestionnaires de calculer les participations familiales selon un barème national proportionné aux ressources et au nombre d'enfants à charge.

Source : CAF de La Réunion 2018

Le mode de financement des EAJE	Nombre de places	%	Nombre d'EAJE	%
EAJE financés par la PSU, dont :	4 732	72%	131	41%
* EAJE autres que micro-crèches (1)	4 503	68%	108	34%
* Micro-crèches PSU	229	4%	23	7%
Micro-crèches ayant opté pour la PAJE CMG Structure	1 879	28%	188	59%
TOTAL	6 611	100%	319	100%

(1) Crèche collective, multi-accueil, jardin d'enfants, halte-garderie, établissement périscolaire, crèche à gestion parentale, crèche familiale

Tableau 17.

Au 31 décembre 2018, 41 % des structures d'accueil bénéficient de la PSU, dont 7 % de micro-crèches (cf. tableau 17). La quasi-totalité des micro-crèches, soit 188 ont opté pour un financement direct par les parents via le Complément mode de garde (CMG) « structure » de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), pour un nombre total de places de 1 879 (contre 1 759 en 2017).

Nombre de places créées en 2018	Places créées
Places financées par la PSU	166
Ouverture de 3 nouveaux EAJE dont 1 micro-crèche de 10 places	128
Extension de capacité d'EAJE déjà existants	28
Transformation de micro-crèches Paje Cmg en PSU	10
Réouverture après travaux	0
Places en micro-crèches ayant opté pour la PAJE - CMG	170
TOTAL	336

Près de 340 places d'accueil créées en 2018

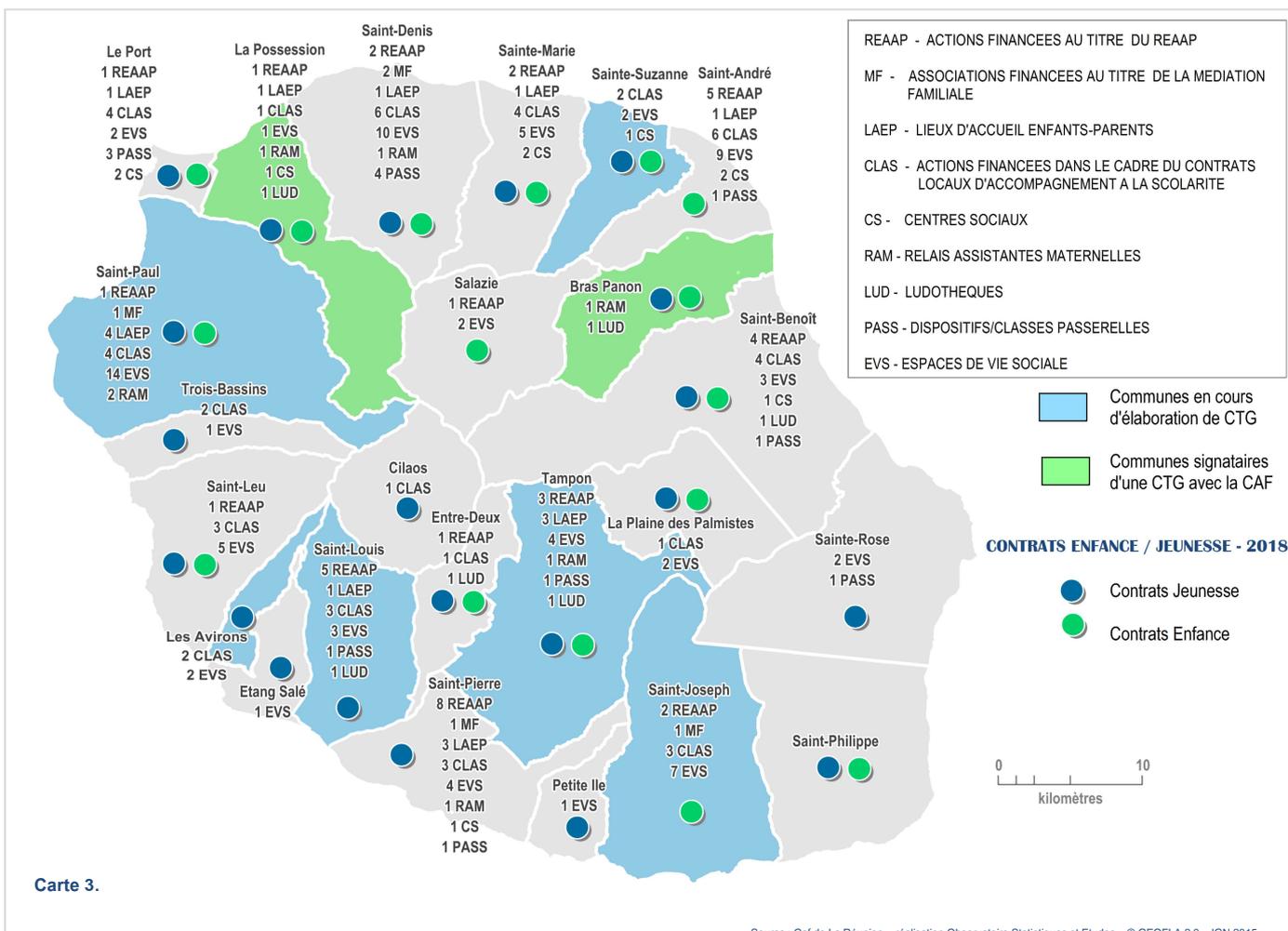
En 2018, 336 places d'accueil ont été créées, avec l'ouverture de 3 nouvelles structures d'accueil (pour un total de 128 places).

28 places ont été créées suite à des travaux d'extension de capacité d'EAJE déjà existants.

Durant l'année, 18 micro-crèches ont ouvert leurs portes pour un total de 180 places (cf. tableau 18).

Tableau 18.

Source : CAF de La Réunion 2018



Carte 3.

Source : Caf de La Réunion – réalisation Observatoire Statistiques et Etudes – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -

Les Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)

Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des assistantes maternelles, des parents et des professionnels de la petite enfance. Les parents (et les futurs parents) peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

En 2018, le département compte 7 RAM : 2 dans le Sud, 3 dans l'Ouest, 1 dans le Nord et 1 dans l'Est (cf. carte 3).

Les ludothèques

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent à la fois le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Pour aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, la CAF soutient la création et le fonctionnement de ludothèques.

On comptabilise en 2018, 6 ludothèques sur le département (cf. carte 3) : à La Possession, à Bras-Panon, à Saint-Benoît, à l'Entre-Deux, au Tampon et à Saint-Louis.

Les centres sociaux

Un centre social est un lieu de proximité, ouvert à tous les habitants d'un quartier, d'une commune ou d'un territoire. C'est un lieu où les habitants mettent concrètement en place des projets pour améliorer la vie quotidienne. Des services de proximité et des activités (éducatives, culturelles, de loisirs...) adaptés y sont donc proposés. Un centre social permet également un dialogue avec les élus locaux, les pouvoirs publics, les travailleurs sociaux et les associations locales.

Le département compte en 2018, 10 centres sociaux agréés : 3 dans l'Ouest, 3 dans le Nord, 3 dans l'Est et 1 dans le Sud (cf. carte 3).

Le Contrat enfance-Jeunesse (CEJ)

Le Contrat Enfance - Jeunesse est signé pour une période de 4 ans entre la CAF et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un regroupement de communes, d'une entreprise ou d'une administration de l'Etat. Il vise à mettre en œuvre et à développer une politique globale en faveur de l'accueil de la petite enfance et des loisirs des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans. Son objectif est d'accompagner tant sur le plan qualitatif que quantitatif, l'accueil des jeunes enfants et des adolescents.

Le CEJ comporte 2 volets distincts : un volet « enfance » et un volet « jeunesse » avec deux enveloppes budgétaires différentes (cf. carte 3). En 2018, 10 communes ont signé un contrat « Enfance – Jeunesse », 7 communes un contrat « jeunesse » et 3 communes un contrat « Enfance ».

Les espaces de vie sociale (EVS)

L'espace de vie sociale est une structure associative de proximité qui touche tous les publics, à minima, les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant : 1) le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ; 2) la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

En 2018, 80 projets ont été mis en œuvre, sur 20 communes (cf. carte 3). Les communes non couvertes sont : l'Entre-Deux, Saint-Philippe, Bras Panon et Cilaos.

Les Classes passerelles

La « Passerelle » désigne une formule partenariale qui fait intervenir différents professionnels de la petite enfance afin de faciliter le passage d'un jeune enfant de sa famille à l'école maternelle, en accompagnant ses parents dans cette démarche de première socialisation extrafamiliale ou communautaire. C'est une classe spécifique, localisée dans une école maternelle, pour les enfants à partir de 2 ans issus de milieux défavorisés.

Avec le Rectorat, porteur du projet, la CAF de La Réunion a choisi de privilégier les classes passerelles à l'intérieur même de l'école, de préférence en Zone d'Education Prioritaire (ZEP) ou en Réseaux d'Education Prioritaire (REP), prises en charge conjointement par un Educateur de Jeunes Enfants (EJE), l'enseignant de la classe et l'Agent Territorial Spécialisé d'Ecole Maternelle (ATSEM).

En 2018, 13 Classes passerelles ou dispositifs passerelles (Très Petites Sections - TPS) était financé par la CAF (cf. carte 3).

Les Conventions Territoriales Globales (CTG)

La Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) signée par la Cnaf et l'Etat pour la période 2013 à 2017 renforce la territorialisation des politiques familiales et sociales. Les CTG ont ainsi pour objectif le développement des communes sur les champs prioritaires retenus, dont notamment : l'articulation entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle ; l'accueil des enfants ; le soutien à la parentalité ; le soutien aux relations sociales de proximité ; l'offre de service en matière de logement et l'insertion sociale et professionnelle.

La quasi-totalité des communes de l'île ont signé une CTG, sont en cours de renouvellement ou ont vocation à contractualiser d'ici fin 2020.

PROMOTION DES COMPETENCES PARENTALES

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Les REAAP tiennent une place spécifique dans la construction de la politique de soutien à la parentalité. C'est un réseau d'institutions, d'associations et de structures qui proposent des actions, des activités, pour, par et avec les parents. Son objectif prioritaire est de valoriser les parents dans leurs compétences au sein de la famille. Dans ce cadre, le réseau met en place des actions de proximité pour favoriser les relations entre les parents, les parents et leurs enfants, les parents et l'école. Les actions menées permettent à toutes les familles d'échanger, de dialoguer et de participer à des ateliers favorisant le lien social (parents/enfants – parents/écoles, etc).

A La Réunion, 37 actions liées au REAAP ont été menées en 2018 (cf. carte 3).

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

L'objectif des LAEP est de permettre à l'enfant de bénéficier d'un lieu de socialisation et de préparation à la vie collective et scolaire, et de faire des rencontres avec d'autres enfants ainsi qu'avec des adultes extérieurs à la sphère familiale. Il ne s'agit en aucun cas d'un mode de garde. Les LAEP sont des équipements agréés par la CAF et qui bénéficient d'une aide financière pour leur fonctionnement.

En 2018, La Réunion compte 17 LAEP répartis sur 9 communes (cf. carte 3).

Les Contrats d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

A destination des enfants scolarisés et de leurs parents, ce dispositif partenarial a pour finalité de contribuer à la réussite scolaire des enfants et des jeunes et, par la même, de participer à la prévention de l'illettrisme, problématique majeure dans le département. Ce dispositif est financé à la fois par une prestation de service nationale et une participation sur fonds propres de la CAF. Plus clairement, les objectifs du CLAS sont : 1) d'apporter un soutien aux élèves ne bénéficiant pas des ressources adéquates dans leur environnement familial et social, leur fournir des méthodes et des approches susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs, élargir leurs centres d'intérêt. 2) d'accompagner les parents, voire renforcer leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et faciliter le dialogue entre les familles et l'école.

En 2018, on enregistre 51 actions financées dans le cadre du dispositif CLAS. 17 communes de l'île sont concernées par l'activité CLAS (cf. carte 3).

La Médiation Familiale

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui permet :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial (séparation, divorces, etc.),
- de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants, avec un tiers qualifié, impartial et sans pouvoir de décision : le médiateur familial. Son rôle est de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes, à préserver des liens entre les personnes et plus particulièrement des membres de la famille.

En 2018, les actions de Médiation Familiale sont portées sur toute l'île par 5 associations(cf. carte 3). La Caf de La Réunion finance 90 % environ de 11 ETP de médiateur familial.